

CA DE PLEIRAA DU 20/10/2016

PRESENTES

CATHERINE MIGLIORELLI (CIVG 73)
OLIVIA PORQUET (CIVG 74+ CPEF 01)
SOPHIE QUENOILLERES (PF38)
FRANCOISE LAURENT (Fédération Régionale du Planning Familial Rhône Alpes + PF 38)
MARIE SICOT (CIVG 38)
AURELIE FINKEL (CIVG + PF 38)
FRANCOISE VENDITELLI (Chef de service de Gynécologie 63)
FLORENCE DIZIN GROS (CCF au PF38)
ANNE ANGOTTI (échographiste et médecin CPEF CIVG du GHM38)

EXCUSEES

SANDRINE BRANDEIS (sage-femme échographiste 38)

ABSENTES

FATIMA EL OUAZZANI (CCF 38 et Auvergne)

1. Organisation de la journée du 15/12/2016

- Salle Gilbert Faure au CHU à Grenoble : faire le point du matériel, vidéoprojecteur, micro et ordinateur, la salle fait 200 places **Marie s'en occupe.**
- Inscrits : une vingtaine ce jour, on rediscute de la communication autour de cette journée pour l'Auvergne les réseaux de périnatalité vont transférer les infos aux sages femmes libérales et autres, le bloc note déjà mis en ligne par Marie SICOT permet de rajouter les adresses, **Françoise Laurent, Sophie QUENOILLERES et Aurélie FINKEL s'occupent** de récupérer les adresses du Planning, Catherine MIGLIORELLI et Marie SICOT deviennent responsables de la mise à jour de la mailing liste sur le site de PLEIRAA
- Signalétique dans les couloirs à faire qui ? **Aurélie s'en occupe.**
- Accueil des participants : liste avec nom, profession adresse et mail, étiquette à donner à chaque participant pour coller sur eux avec leur nom + département de travail, prévoir de quoi faire encaissement, bulletin d'inscription vierge, **Olivia s'en occupe.**
- Pot convivial : il est décidé qu'il soit à la pose, avant l'AG, après la formation, donc table d'accueil, pour pouvoir voter, document de création de l'association
- AG constitutive : faire voter les statuts car rôle d'AG constituante, envoyer ordre du jour et statuts à faire voter, prévoir un bulletin de candidature pour participer au CA, envoyé en même temps que l'ordre du jour de l'AG avec un pouvoir, de préférence envoyé 3 semaines avant.
Attention il faudra ne pas oublier en début d'AG de faire une proposition d'amendement de l'article 9, amendements à voter pour le 1^{er} vote de la 1^{ère} AG, concernant les candidatures acceptées (normalement l'article stipule que ne peut se présenter au CA qu'un membre qui a validé son adhésion depuis un an, ce qui n'est pas possible puisque l'association a moins d'un an de création). Il faudra prévoir une urne pour voter. Documents de type plaquette à remettre en dématérialisé en vue de l'AG également. Prévoir un temps de préparation de l'AG en amont du prochain CA : **Aurélie, Sophie, Marie s'en occupent.**
- Ouverture de la journée : le mot de la présidente et le mot de l'ARS
- Modération : 20 minutes de présentation et 10 minutes de questions, il faut donc un modérateur, on réfléchit pour le modérateur, on proposera à Christian Perrote, médecin de Chambéry, et Olivia Porquet, réfléchir à d'autres modérateurs d'ici là

- Il faut une personne qui fait passer le micro à la salle
- **Intervenant** : horaire, programme horaire de passage, chevalet avec le nom à mettre sur table, support et accord pour transmettre un abstract, heure d'arrivée, organiser le déjeuner si besoin avec eux, **Marie s'occupe de les recontacter.**
- **Invités à l'AG**: les chefs de service des centres hospitaliers avec CIVG, les responsables des CIVG (?), les directrices des l'école de sage-femme, les médecins directeur des PMI-CPEF de chaque département : 12, Mme Martine Guibert la vice présidente de Wauquiez chargée à la santé, la directrice générale de l'ARS, Eric PIOLLE, le maire de Grenoble, l'adjointe à la santé de la ville de Grenoble Modane Jactat, pour le département de l'Isère inviter Mr.Barbier et Mme. Frédérique Puissat, Olivier Véran médecin et député remplaçant en Isère, André Ben Bassa, gynécologue, président de l'association santé femme. Il faudra faire des invitations formelles lettre à envoyer via mail avec nom précis, **Marie et Aurélie** se chargent de récupérer les coordonnées et d'envoyer les invitations, voir avec le **Planning et Françoise Laurent** pour récupérer certaines adresses mail.
- Un compte rendu de la journée de la formation sera à envoyer aux personnes, on préfère que ce soit en dématérialisé (moins cher) sur le site.
- **Questionnaire de satisfaction** de la journée de formation à donner par contre le jour même mais également à envoyer par mail le lendemain, **Olivia s'occupe** d'en faire la mouture

2. Outils de partage de données entre membres de PLEIRAA

Le site internet ne peut pas servir à cela.

Il existe des outils de partage type google, on va avoir peu de chose à stoker comparer à la quantité de stockage proposé. **Aurélie** demandera à Grésille, association internet libre à Grenoble, sinon 4 à 5 euros par mois pour des hébergeurs type google, à voir avec **Marie**.

Que met-on dans cet outil de partage: les comptes rendus de CA et de bureau, les budgets.

Ne pas oublier d'envoyer un compte rendu du CA à renvoyer aux adhérents !

Que met-on sur le site de PLEIRAA : formation, statut, liens REVHO, site national IVG. GOUV (EICCF, CPEF), IVG les adresses, ANCIC, PF, **Marie s'en occupe.**

3. De formation pour les médecins et les sages-femmes dans la Région

Ont déjà fait la formation de formatrice du REVHO : Catherine et Olivia, vont le faire Aurélie et Marie en décembre 2016 ; on aura donc 4 formatrices officielles.

Pour faire des formations il faut déclarer PLEIRAA comme organisme de formation :

- Il faut déclaration à la DIRECCTE : direction générale du travail, à déclarer comme association de formation
- S'inscrire à l'OGDPC, c'est à double tranchant
- **Catherine s'en charge** d'inscrire PLEIRAA à DIRECCTE et OGDPC

Il se pose la question de savoir si certaines peuvent être détachées de leur travail hospitalier pour ces moments de formations des professionnels. Cela est à discuter avec les affaires médicales de chaque service.

Ne peut-on pas organiser les formations via les réseaux de périnatalité ? Cela ne paraît pas opportun puisque nous souhaitons demander un financement pour chaque formation à l'ARS. Une formation est quand même organisée en février 2017, une mise à jour des connaissances pour les

professionnels pratiquant déjà des IVG, à Grenoble, par Marie et Aurélie, via le réseau de périnatalité RPAI.

Il est rediscuté la pertinence de mise en place de cette formation qui du coup ne rentrera pas à part entière dans l'activité PLEIRAA.

Il est rappelé que cette modalité de formation, a été envisagée car assez simple (pas de financement à obtenir) et pouvant se faire rapidement, montrant le dynamisme de PLEIRAA. Il s'agit donc également d'une vitrine.

Concernant les demandes de subventions, on décide de demander à l'ARS un financement pour une formation gratuite, en payant les intervenants et l'organisation de la formation, mais également en finançant les professionnels venus se former, comme le fait REVHO à Paris.

Proposition de faire plusieurs formations initiales à la pratique des IVG médicamenteuses pour les professionnels de santé (médecin + sage-femme):

- Une en Auvergne, les 6-7 Avril 2017 à Clermont Ferrand, demander de l'aide à Mme VENDITELLI (qui n'est à ce moment là de la réunion plus en conf call)
- Une dans le Rhône en octobre 2017
- Une en Drome-Ardèche, les 20-21 Mai 2017 (Salle de l'IFSI bien accessible)

➔ 1 ou 2 jours ? On se dit qu'une formation de 2 jours paraît raisonnable

+ ½ journée de formation régionale de l'IVG à Grenoble, qu'on décide de décaler en mars 2018 en raison de la saison de ski afin de faciliter la venue de certains professionnels de santé (ceux installés en montagne).

Comme François Patel (médecin responsable du CIVG d'Annecy dans le 74) va bientôt organiser une formation en Haute Savoie, on décide de reporter une offre de formation sur ce territoire.

Public : 25 étudiants, et 2 formateurs.

On rappelle qu'il est également pertinent qu'au niveau local il y ait une journée de chaque réseau.

Proposition de formation pour les autres professionnels, personnel d'accueil : secrétaires, assistantes sociales, devant être dissociée des formations des professionnels de santé. Plusieurs personnes (Florence, Marie, Anne etc.) font par des nombreuses demandes de formation de ce public. Cette formation doit être plus préparée que les autres car il faut la créer de toute pièce.

Il faudra faire intervenir des CCF, assistante sociale, infirmière etc.

On propose comme lieu Chambéry, en novembre 2017. Il faudra se mettre en lien avec l'ANFH pour des financements (organisé par territoire académique).

Proposition de faire une formation sur la contraception ? Bien mettre en avant à chaque fois le fait que nos formations traitent à la fois de l'IVG et de la contraception.

Est débattue la possibilité de faire une estimation des besoins de formation. Mettre sur le site le souhait de demande de formation ? Cette question n'a pas été tranchée.

4. Question budget

Anne a passé beaucoup de temps au téléphone avec Mitsuo de l'ANCIC pour faire le budget. Elle va également revoir Bastien GHUYS de la maison des réseaux de soin en santé de l'Isère. Emmanuelle GABORIOT, gestionnaire du Planning Familial de l'Isère s'est également proposé de donner un coup de main.

Anne demande de l'aide de la part des autres membres du CA, afin qu'elle ne soit pas seule à connaître et s'occuper du budget. **Marie** propose de l'aider.

Pour le budget 2016 :

Merci aux membres du CA d'envoyer à Anne un décompte d'heures passées en réunion + déplacement (km et moyen de transport + péage) pour PLEIRAA avant jeudi 27/10/2016

(ne pas inscrire le nombre d'heure passé en préparation aux réunions ou autre devant son ordinateur).

Dés qu'on pense à une dépense future, merci de l'envoyer pour le budget en amont à Anne.

Pour le budget de la journée du 15/12/16 :

- pour les intervenants, un aller-retour Grenoble Paris, un autre Grenoble Marseille en train, un aller retour bourgoin-grenoble soit en gros 500 euros
- Gouter 800 euros
- Compte bancaire 7 euros par mois
- Impressions : Etiquettes + papiers nécessaire à l'AG (bulletin de vote +pouvoir + listes)

Défraiement des professionnels pour les réunions, on essaie donc également de demander un budget participatif à la création de PLEIRAA.

En gros au moins 2000 euros pour 2016.

Budget 2017 :

On a légèrement un peu plus le temps.

Pour présenter les budgets et il faut que soit précisés : date, lieu de formation etc.

Il va surtout dépendre des propositions de formations qu'on va demander à L'ARS de financer (cf point précédant).

Marie va aider **Anne** dans la rédaction du budget, elles consulteront Emmanuelle GABORIOT du Planning pour se faire aider.

5. Autres points

Proposition d'avoir au CA des invités permanents, qui ne votent pas mais participes : réseaux de périnatalité, ANCIC. Cette idée est acceptée.

La fédé régionale du planning, elle, par contre fait partie du CA comme personne morale, peut donc voter etc. Cette idée est également acceptée.

Point ANCIC :

- Etude ANCIC sur les IVG précoce, réunion le 16/11 de 19h00 à 21h00 à Paris, possibilité de faire sur SKYPE ? Aller à Paris pas possible, donc sur skype éventuellement. Pas de personnes volontaires à priori.
- Retour sur l'AG de l'ANCIC : seulement 15 personnes présentes, très peu de personnes, et pas mal de départ. Ce point est reporté faute de temps, Catherine ayant déjà fait un retour écrit de l'AG.
- Le prochain CA de l'ANCIC sera 26/11/16, **Anne** y va.

N'ont pas été traité faute de temps et seront reportés au prochain CA :

- Compte rendu de la Commission Régionale des Naissances de septembre 2016
- Préparation de la réunion du 01/12/2016 pour le plan régional IVG

Penser à faire voter au prochain CA le compte rendu de celui-ci.

Prochaine CA de PLEIRAA sera le mardi 29 novembre de 9h30 à 12 h 30 à Grenoble, salle à préciser ultérieurement.

